



Expulsion du territoire, mariage, puis demande de visa

Par **katkat**, le **06/02/2009** à **02:05**

Bonjour!

Mon mari c'est fait expulsé le 20 mai 2006 il était en situation irrégulière. Je me suis marié avec lui au Mali le 22 juillet 2006, nous avons ensuite déposé un dossier de transcription d'acte de mariage que l'on a reçu avec le livret de famille français (après plusieurs réclamations) le 20 août 2008, donc plus de deux ans après.

Il a déposé une demande de visa conjoint de français depuis le 11 septembre 2008, lors du dépôt les autorités lui ont dit qu'il serait contacté et depuis nous n'avons aucune réponse du consulat !!!!

Il lui on dit une fois que le dossier était à Nantes, j'aimerais aujourd'hui savoir quel sont les délais d'attente pour l'obtention de son visa, sachant que je travaille et que nous avons un appartement que l'on a eu deux mois avant qu'il ne soit expulsé ?

Pourquoi le dossier se retrouve à Nantes? Comment contacter le service à Nantes?

Je suis vraiment désespéré je déprime cette situation est invivable aidez moi svp.

Merci d'avance;

Par **jeetendra**, le **06/02/2009** à **10:17**

bonjour, patientez encore, c'est long pour obtenir le visa long séjour, contactez le gisti ou la cimade pour faire un recours gracieux auprès du consulat de France au Mali, courage à vous, cordialement

Par **katkat**, le **07/02/2009** à **00:10**

Bonsoir!

Merci de votre reponse, je vais les contacter pour savoir s'ils peuvent faire quelque chose pour moi. Je ne pensais pas que a ce stade je pouvait faire appel a eux. Merci encore.

Par **katkat**, le **10/02/2009** à **20:03**

bonjour!

je viens d'apprendre ce matin que le visa a été accorder a mon mari je suis tellement heureuse!

Merci.